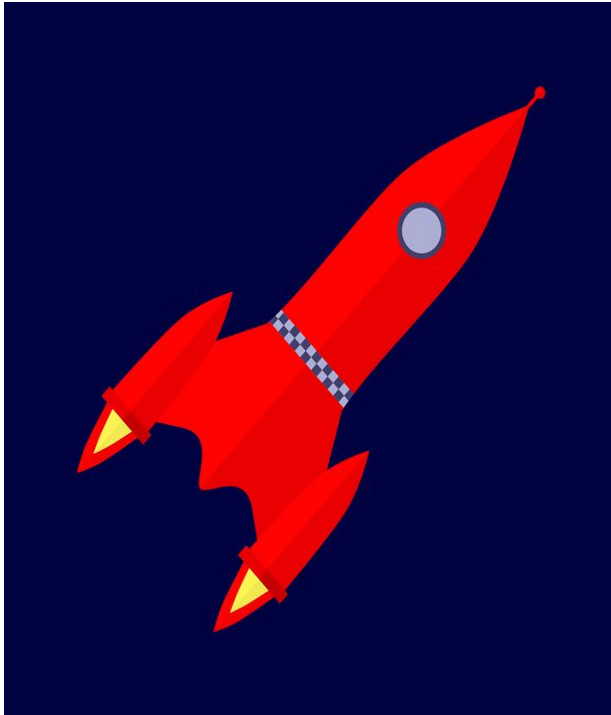


Lyon, le 04/10/2022

Les aventures de Jeannot au Ministère du Travail

Episode 3 : la contracyclicité de l'assurance chômage (nouveau concept de modulation des droits au chômage selon la conjoncture économique) .



En 2021 déjà, le CAE défendait une reprise en main plus ferme de la gouvernance du régime d'assurance chômage par l'Etat, et recommandait de le rendre plus contracyclique. **Septembre 2022, le Ministre du Travail entend réformer l'assurance chômage sur le modèle canadien :**

- Quand la conjoncture est bonne, les règles se durcissent, à l'inverse quand la croissance ralentit les règles s'assouplissent. Le modèle canadien, c'est aussi des critères d'accès et de durée d'ouverture de droits, différents selon les provinces.

Il serait envisagé non plus de se baser sur la baisse du nombre de DE et la hausse du nombre de DPAE, ni même sur le taux de chômage mais sur un ratio nombre d'emplois disponibles par rapport au nombre de chômeurs. **A-t-on des critères objectifs de nombre d'emplois disponibles ? NON en l'absence de transparence sur le marché du travail**

Avec des critères mouvants, et connaissant « l'agilité » du système informatique, n'en doutons pas, ces annonces sur l'indemnisation auraient des impacts sur les conditions de travail des personnels de Pôle emploi

Le SNU est opposé à toutes velléités de régionalisation du chômage, bien loin des principes du service public.

Le SNU promeut une assurance chômage protectrice pour les privé.es d'emploi

Le SNU défendra les droits des personnels et des usager-es